



ARRONDISSEMENT  
D'ANTONY

CANTON  
DE CLAMART

# VILLE DE CLAMART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers  
en exercice.....45

Approbation du dossier de  
réalisation de la ZAC du  
Panorama.

Par suite d'une convocation en date du 7 juillet 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - Mme Michelle BLANC - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Christian DELOM - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Claude LAURANS	à	M. Maurice BOUYER
M. Yves COSCAS	à	M. François LE GOT
M. Bernard BOUZON	à	Mme Michelle BLANC
M. Yves SERIE	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	Mme Sylvie DONGER
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean MILCOS
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Serge KEHYAYAN
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Colette HUARD
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Géraud DELORME
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Pierre RAMOGNINO
Mme Marie-Christine VANDRELL	à	M. Pierre CARRIVE

**ABSENTS EXCUSES** : M. Philippe KALTENBACH.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 17 JUIL. 2017  
et de la publication  
le 20 JUIL. 2017  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice générale adjointe des  
services,

Isabelle RONAN

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 juillet 2017**

**Objet : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Panorama.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R. 311-7,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2015 décidant de retenir la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) comme mode opératoire de réalisation de l'opération d'aménagement et approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme de Clamart,

Vu la délibération du Territoire Vallée Sud - Grand Paris du 11 juillet 2017, approuvant le principe de réalisation des équipements d'assainissement, d'éclairage public et signalisation tricolore de la ZAC du Panorama et ses modalités de financement,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2017 décidant d'approuver le bilan de la concertation préalable à la ZAC et le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC du Panorama et ses annexes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2017 approuvant le dossier de création de la ZAC du Panorama,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2017, approuvant le projet de traité de concession d'aménagement au bénéfice de la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses – Clamart,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC du PANORAMA présenté aux membres du Conseil municipal,

Considérant que ledit dossier de réalisation de ZAC est prêt à être approuvé et contient conformément à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme :

- La présentation de la ZAC du PANORAMA ;
- Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone dont en annexe la délibération de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris en date du 11 juillet 2017 approuvant le principe de réalisation des équipements d'assainissement, d'éclairage public, et signalisation tricolore de la ZAC du Panorama et ses modalités de financement ;
- Le projet de programme global de constructions à réaliser dans la zone ;
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps.

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 12 juillet 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (7 voix contre, 1 abstention et Mmes Quillery, Coupeau, Ribeiro et M. Sérié ne prenant pas part au vote);

**APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC du PANORAMA.

**PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et rendue publique par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-9 du code de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier de réalisation de la ZAC peut être consulté.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.